



Cas d'expulsion sous peu tres urgent

Par **youcef sba**, le **02/03/2010 à 13:28**

Bonjour,
voila nous somme hébergé mais le monsieur qui nous heberge est parti il a pris tout ses affaires mais le souci c kil a une dette locative qui na pas payer donc on va se faire expulser sous peu ke peut on faire? OU ALLER? et g une autre question si on ouvre un appartement avec porte blindée pour y scquater quest se quon risque?car on est un couple marier avec deux enfant 5ans et 1 ans et nulle part ou aller merci de nous reponse

Par **Marion2**, le **02/03/2010 à 18:51**

Bonsoir,

La meilleure chose à faire, c'est d'aller voir immédiatement une Assistante Sociale.

Cordialement.

Par **youcef sba**, le **03/03/2010 à 13:22**

BONJOUR C SE QUE G FAIT ELLE MA DIT DE FAIRE MES CARTON ET D4APPELLER LE 115 PAS TRES EFFICACE COMME SOLUTION

Par **cloclo7**, le **03/03/2010** à **14:13**

Bonjour il existe peut être une solution si le propriétaire n'est pas un OPHLM
c'est de proposer au propriétaire de reprendre le bail à votre nom et de lui verser des loyers
quand vous dites que vous allez être expulsé est-ce qu'il y a déjà une décision de justice qui a
ordonné l'expulsion ?

Sachant que si une décision vous expulse vous devenez "prioritaire" pour un logement social
de toute façon la première chose à faire c'est de régler le loyer

Par **youcef sba**, le **03/03/2010** à **17:22**

BONJOUR BIN EN FAIT C UNE DECISION DU PREFET ET ON PEUT PAS REPRENDRE
LE BAIL CAR CELUI KI NOUS HEBERGER NE PAYER PAS DONC COMME IL A UNE
GROSSE DETTE C FOUTU POUR NOUS